

**REPUBLIQUE DU SENEGAL**

-----

Un Peuple – Un But – Une Foi

-----

**PRIMATURE**

**DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE**

**DE SON EXCELLENCE MONSIEUR**

**LE PREMIER MINISTRE**

**CHEIKH HADJIBOU SOUMARE**

**DEVANT L'ASSEMBLEE NATIONALE**

**DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL**

**Dakar, le 17 septembre 2007**

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,  
Honorables députés,**

J'éprouve une très grande fierté à me présenter, aujourd'hui, devant vous, illustres représentants du Peuple sénégalais, pour me conformer à une exigence de notre Charte fondamentale.

Notre Constitution dispose que le Président de la République détermine la politique de la Nation que le Gouvernement conduit et coordonne sous la Direction du Premier Ministre.

C'est donc en ma qualité de Chef du Gouvernement, investi de la confiance du Président de la République, que je viens décliner devant la représentation nationale les grandes lignes de notre programme d'action.

Croyez que c'est avec une lucide et profonde responsabilité ajoutée au plaisir d'être ici avec vous, que je me plie à cette tradition républicaine, entouré de tous les membres de mon Gouvernement.

Je saisis l'heureuse opportunité de ce mois béni de Ramadan, mois de dévotion, de piété, et de prières pour rendre grâce à Dieu. Je prie pour la paix, la concorde sociale et la prospérité dans notre pays. Que la grâce de ce mois béni couvre les nobles ambitions et les espérances fortes que nous portons tous pour cette Nation.

Je voudrais également, en cette occasion solennelle, réitérer tout d'abord et tout particulièrement, mes plus vives félicitations au Président de la République pour sa brillante réélection à la magistrature suprême.

Je lui renouvelle l'engagement du Gouvernement tout entier, à s'inscrire dans sa haute vision pour servir la Nation, et toujours demeurer au service et à l'écoute de toutes les couches de la population.

Au delà de sa dimension républicaine, la cérémonie de ce jour a valeur de Pacte. Pacte entre le Gouvernement, sous l'autorité de Son Excellence, le Président Abdoulaye Wade, et le Peuple sénégalais à travers ses Honorables représentants que vous êtes, investis de la noble et redoutable mission que vous aurez à cœur, je suis sûr, de remplir avec foi, compétence et détermination.

L'entame de cette 11ème législature m'offre également l'occasion, Chers élus, de vous adresser, en mon nom et à celui du Gouvernement, mes plus sincères et chaleureuses félicitations pour la confiance que le Peuple vous a accordée à l'issue des élections législatives du 03 juin 2007.

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,**

Permettez-moi, de vous exprimer à nouveau mes sincères félicitations, pour la confiance que vous ont manifestée vos pairs, qui vous ont élus à une brillante majorité à la tête de notre auguste Institution parlementaire.

Le 25 février 2007, le Peuple souverain, a scellé un nouveau bail avec Son Excellence Maître Abdoulaye WADE, pour conduire les destinées du Sénégal pour les cinq prochaines années. Ce qui confirme ainsi, leur adhésion à sa politique de développement, la consécration du bilan positif du septennat écoulé, la promesse, enfin, d'un avenir meilleur contenue dans son solide programme de campagne.

**Monsieur le Président,  
Honorables Députés,**

En me confiant, en vertu de l'article 79 de notre loi fondamentale, un message à vous délivrer un mois après ma nomination, le Président de la

République avait ainsi exprimé son vœu ardent, d'un dialogue permanent, fécond et soutenu entre l'Exécutif et le Législatif.

Sans préjuger de la périodicité de nos rencontres, le Gouvernement se fera le devoir d'être entendu, chaque fois que de besoin, par votre auguste Assemblée. A cet effet, les améliorations sensibles déjà observées dans l'environnement et les conditions de travail des parlementaires, seront renforcées, conformément à la volonté exprimée par le Chef de l'Etat.

Aujourd'hui, la mission essentielle assignée à notre Gouvernement est d'engager, sans délai, des actions appropriées afin d'apporter des **réponses concrètes** aux préoccupations des sénégalaises et des sénégalais. A cet effet, nous conduirons les réformes structurelles nécessaires dans un contexte de maîtrise des équilibres budgétaires.

Ma présence pendant sept ans au côté du Chef de l'Etat comme Ministre du Budget, m'a amené à m'imprégner jour après jour de ses idées et à comprendre ses ambitions pour le Sénégal. Je m'attacherai à les traduire au mieux avec les membres du Gouvernement, afin de relever les défis qui se posent à notre pays.

**Monsieur le Président,**  
**Honorables Députés,**

Au cours du septennat écoulé, des progrès visibles et considérables ont été notés dans nombre de domaines. C'est le lieu pour moi alors, de saluer ici, avec respect, mes prédécesseurs qui ont contribué à ces résultats, sous la confiance et la haute direction du Chef de l'Etat

L'amélioration et l'assainissement de l'environnement des affaires, conjugués aux importants efforts de l'Etat, ont permis de porter le taux d'investissement de 18% à 24% du PIB entre 1999 et 2006.

Le taux de croissance économique réelle s'est situé en moyenne autour de 5%, malgré un environnement extérieur relativement défavorable et en dépit des contreperformances observées en 2002 et 2006.

L'inflation elle, a été contenue en dessous de 2% durant cette période.

La gestion budgétaire a été caractérisée par un bon niveau de recouvrement des recettes et une gestion prudente des dépenses budgétaires. Les recettes fiscales ont progressé de **9%** en moyenne par an durant le septennat écoulé, soit un doublement en valeur absolue.

Sur la période précitée, la capacité financière de l'Etat s'est notablement renforcée, en dépit de la diminution du taux d'imposition sur les sociétés, voulue par le Gouvernement, qui est passé de **35% en 2003 à 25% en 2006**.

Ces performances ont permis la prise en charge des priorités déclinées dans le *Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté*, avec un accent particulier sur les services sociaux de base, l'appui au monde rural et les infrastructures.

Sur le plan social, les secteurs de l'éducation et de la santé ont fait l'objet d'une attention soutenue. A partir de 2004, ils ont bénéficié de **50%** des ressources du budget de fonctionnement de l'Etat et plus de **25 milliards** FCFA d'investissement en moyenne par an, sur ressources propres de l'Etat.

Ces efforts ont permis de faire passer le nombre de salles de classe dans l'élémentaire public de **18.554** en 2000 à **30.308** en 2006, de réaliser, **226**

cases des tout-petits, **62 nouveaux lycées**, plus de **400 nouveaux collèges modernes**, **2 lycées d'enseignement techniques** et **3 nouvelles universités**.

Dans le même temps, le taux brut de scolarisation (TBS) dans l'élémentaire est passé de **71,8%** en 2000 à plus de **81,8%** en 2006, avec notamment une élimination des disparités entre filles et garçons.

Ces résultats attestent du bon rythme d'évolution vers l'atteinte des objectifs de scolarisation universelle.

Dans le secteur de la santé, l'offre d'infrastructures s'est également fortement consolidée. Depuis 2000, **4 nouveaux hôpitaux**, **123 nouveaux postes de santé**, **9 centres de santé ont été construits et équipés**. En outre, **13 nouveaux districts sanitaires ont été créés** et plus **200 postes de santé** rénovés ou réhabilités. Des efforts ont été également consentis pour le relèvement du plateau technique des hôpitaux.

Le paludisme, premier motif de consultation et première cause d'hospitalisation, est bien pris en charge dans les services de soins curatifs. Cela s'est traduit par la baisse régulière depuis 2004, du taux de morbidité qui a été ramené de **24,6% à 18,5%** et de celui de la mortalité liée au paludisme qui est passé de **3,8% à 2,3%** entre 2000 et 2006.

Avec un niveau de **0,7%**, le taux de prévalence du VIH/SIDA est parmi les plus faibles en Afrique subsaharienne. Le taux de consultation primaire curative a évolué positivement, passant **de 24% en 2000 à 54% en 2006**.

Le taux de couverture vaccinale est passé de **41% en 2000 à 89% en 2006**, et la proportion d'accouchements assistés, de **40% à 59%** sur la même période. A cela s'ajoute, la politique de gratuité des

accouchements, y compris ceux effectués par césariennes, dans toutes les régions de l'intérieur du pays. Cette mesure sera étendue aux couches défavorisées de la région de Dakar.

Concernant l'hydraulique rurale, entre 2000 et 2006, **36 milliards de FCFA** ont été investis. Cela a permis la réalisation de **184** forages motorisés, **99 forages** à pompes manuelles, **450** puits, **191** châteaux d'eau et réservoirs au sol, l'acquisition de **186** pompes motorisées et plus de **1.324 km** d'extensions de réseaux.

Le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural a ainsi connu des progrès sensibles pour atteindre **69%** à fin 2006 contre **64%** en 2004.

Pour l'hydraulique urbaine, le taux de branchements particuliers est de **76%** en 2006, tandis que le taux de desserte global a atteint **98%**, niveau proche de l'universalité.

S'agissant de l'agriculture, sur la période 2000-2007, les allocations budgétaires destinées à la subvention des semences d'arachide ont porté sur un montant de **45,6 milliards de FCFA, pour 340.000 tonnes**. Sur la même période, les subventions consenties pour les engrais représentent **27,3 milliards de FCFA, pour 332.171 tonnes**.

A ces actions, il faut également citer :

- la subvention de plus de **70%** accordée au matériel agricole de culture attelée dans le cadre du programme d'équipement du monde rural ;
- le programme de motorisation initié en 2006 sur les ressources du TEAM NINE pour **8 milliards FCFA** ;
- et enfin, la cession à titre gracieux de tracteurs équipés, de matériels d'irrigation et de divers équipements post-récolte.

En outre, la sécurisation du crédit rural a été renforcée à travers la mise en place des fonds de garantie, de bonification et de calamité, pour un montant global de **39,5 milliards de FCFA**.

Au total, ce sont **317,6 milliards** de FCFA qui ont été investis dans l'agriculture entre 2000 et 2006 dont environ **50%** sur ressources propres de l'Etat.

En plus des investissements dans l'éducation, la santé et le monde rural, les efforts du Gouvernement ont également consisté à préparer l'avenir, en renforçant les infrastructures de soutien à la croissance, et en préservant les emplois et l'outil de production.

A cet égard, les investissements substantiels réalisés entre 2001 et 2006, ont permis de porter le réseau, de 9.000 à 10.000 km pour les routes non revêtues, et de 4.000 à 4.805 km pour les routes revêtues. Ces dernières sont devenues de meilleure qualité grâce à l'option de revêtement en enrobé dense.

Le nombre de kilomètres de pistes rurales réalisées entre 2000 et 2006 qui est de **1.119 km** sera porté à **1.964 km** d'ici à fin 2008. Les appels d'offres sont déjà lancés.

En termes de préservation de l'emploi et de l'outil industriel, le Gouvernement, sur les directives du Chef de l'Etat, a déployé des efforts importants qui vont conduire à une recapitalisation des Industries Chimiques du Sénégal (ICS) et au redémarrage des activités de la Société Africaine de Raffinage (SAR).

L'ambition du Chef de l'Etat de faire du Sénégal un pays émergent s'est traduite, au cours du septennat, par la conception et la mise en œuvre d'importants projets d'infrastructures structurantes, notamment dans les

domaines des transports routiers, aériens, portuaires, de la culture et de l'énergie.

A cela s'ajoute, les réformes importantes initiées à partir des réflexions issues du Conseil Présidentiel des Investissements, cadre privilégié de dialogue entre l'Etat et le secteur privé.

Cette vision ambitieuse qui constitue une rupture par rapport au passé, a permis de réaliser des projets novateurs, à haute intensité de capital et de main d'œuvre, de promouvoir la créativité et des mécanismes de financements innovants.

Elle est porteuse des mutations profondes des structures socio-économiques de notre pays, avec notamment la création de la base infrastructurelle indispensable pour favoriser un développement accéléré et une lutte efficace contre la pauvreté.

Ces réalisations qui sont aujourd'hui visibles au grand jour, sont en train de transformer notre quotidien. Elles portent la marque d'une grande ambition et d'un puissant et courageux pari sur l'avenir.

L'action du Gouvernement continuera à s'inscrire pleinement dans cette vision du Président de la République.

Les efforts en matière d'investissement consentis par l'Etat ces dernières années sont restés compatibles avec une bonne maîtrise des finances publiques.

A côté de l'Etat, le secteur privé est également en train de consentir des investissements importants.

Dans l'agriculture, l'agro-industrie et l'agroalimentaire privés, les investissements agréés entre 2000 et 2007 ont atteint **75,6 milliards** de

FCFA pour une génération à terme de **3.931** emplois. Des performances similaires sont également observées dans les télé services qui ont permis la création de **3.077** emplois avec **23,5 milliards de FCFA** d'investissement. Dans le tourisme, **2.373 emplois** ont créés pour **125,2 milliards** de FCFA d'investissement.

**Monsieur le Président,**  
**Honorables Députés,**

Nous devons tous admettre, qu'au-delà de ce bilan, illustré par les chiffres que je viens d'énoncer, par les bonnes tendances des agrégats macroéconomiques, il y a cependant beaucoup d'attentes et de préoccupations de nos concitoyens non encore satisfaites.

Ces attentes sont humaines. Elles participent de la vie d'un peuple en quête d'épanouissement et de bien être.

Convenons-en toutefois : elles nécessitent, sans délai, des actions immédiates, bien pensées, bien ciblées et requérant, comme nous l'a toujours instruit le Chef de l'Etat, certaines ruptures dans le pilotage et le suivi de l'action gouvernementale.

Oui, nous avons conscience qu'une frange importante de notre jeunesse éprouve beaucoup de difficultés pour accéder à l'emploi. **Et je puis vous dire d'emblée que l'emploi des jeunes, l'un des programmes les plus importants du Président de la République, sera au cœur de l'action gouvernementale.**

Oui, nous savons combien une grande composante de cette jeunesse reste vulnérable aux fléaux sociaux. Nous devons répondre à leurs angoisses, non par l'angoisse, mais par le désir et l'action, afin de trouver des solutions appropriées à leurs légitimes attentes.

D'autres jeunes manifestent également leur impatience de se réaliser socialement à travers l'émigration clandestine, quelles qu'en soient les conditions et la destination. Le prix qu'ils paient est souvent lourd. **Là également, il est de notre devoir d'agir.**

Oui, nous avons par ailleurs conscience, que certains de nos concitoyens sont encore confrontés à des difficultés d'accès à l'eau potable, notamment les femmes en milieu rural, dont le quotidien est rythmé, pour certaines d'entre elles, par les corvées d'eau.

Oui, nous avons conscience des difficultés relevées ces derniers temps dans la préservation du pouvoir d'achat des ménages.

Oui, nous avons conscience qu'une partie de la population des zones périurbaines reste confrontée à des problèmes d'habitat, d'assainissement et de transport.

Nous avons aussi conscience que les paysans, pasteurs et pêcheurs sont confrontés à des difficultés pour disposer de revenus stables et réguliers du fait des nombreux aléas climatiques, environnementaux et économiques qui pèsent sur leurs activités.

Mais, hélas, nous savons aussi combien le poids des chocs exogènes, dont le plus important cette année est la hausse inconsiderée des prix du pétrole, ruine nos efforts, et impose des contraintes aux ménages et aux activités de production. Cette hausse a conduit le Président de la République à sensibiliser la Communauté Internationale, à travers sa formule de partage des surplus tirés du pétrole, sur les conséquences économiques et sociales de la flambée des prix, sur les populations des pays non producteurs de pétrole, en particulier, les plus pauvres.

Dans notre pays, les simulations indiquent qu'une hausse de 10 % du prix du baril fait perdre à l'économie 0,4 point de croissance et accroît l'inflation de 0,3 point.

Au-delà des effets du choc pétrolier, nous restons également vulnérables aux fluctuations des cours mondiaux des produits de base qui entrent dans notre consommation courante.

Cependant, à tous nos concitoyens, **je veux solennellement leur dire, que le Gouvernement a pris la pleine mesure de leurs attentes et est résolument engagé pour leur accès à ces droits fondamentaux.**

Je dirais, en empruntant au Président de la République sa belle et juste formule, que nous sommes engagés aujourd'hui, à faire face à un « paquet de manques » et non à essayer de procurer simplement à chaque sénégalais un revenu minimum d'un dollar par jour.

Nous devons pour cela faire face à deux enjeux majeurs :

- d'une part, la mise en place des conditions favorables à l'émergence d'un espace de compétitivité propice à la promotion de l'investissement privé et à la création massive d'emplois durables ;
- et d'autre part, l'amélioration significative et durable des conditions de vie des ménages, l'accès satisfaisant de tous à des services sociaux de base de qualité et la protection des groupes vulnérables.

Déjà, dans un souci de défendre le pouvoir d'achat des travailleurs, et suite aux décisions du Conseil Présidentiel tenu le 29 juin 2007, le Gouvernement, pour soulager les ménages, a procédé au gel des droits de Douane sur les produits de consommation courante.

Ce qui a permis ainsi de contenir, mais pour combien de temps encore, les effets de la hausse sur le marché international des prix du riz, de l'huile, du pain, du gaz. Le coût de cette mesure pour l'Etat est de **15 milliards de FCFA**.

Ces efforts seront poursuivis, grâce à un important programme de création de **magasins de référence**, qui sera entamé avant la fin de l'année, avec une première allocation de **1,1 milliard de FCFA** proposée dans le projet de Loi de Finances Rectificative 2007 qui sera soumis très prochainement au Parlement.

Par ailleurs, le Gouvernement a déjà annoncé aux organisations syndicales, lors de l'audience que je leur ai accordée le 10 juillet 2007, ses bonnes dispositions à appuyer la mise en place de centrales d'achat au profit des travailleurs.

Pour ce faire, nous avons décidé de dégager une enveloppe budgétaire de **1 milliard de FCFA** pour promouvoir la création de ces centrales dont les modalités de fonctionnement seront discutées dans les prochains jours avec tous les partenaires sociaux.

L'évolution défavorable des prix internationaux des denrées de première nécessité appelle cependant, d'autres mesures de nature fiscale dans le cadre de l'UEMOA ainsi que l'orientation de la demande vers la production céréalière nationale.

En effet, au-delà de la difficulté présente, cette évolution des prix internationaux ouvre une occasion unique d'accélérer la marche vers l'autosuffisance alimentaire.

**C'est dans cette perspective que le Gouvernement a décidé de dégager les moyens nécessaires pour réaliser, dès 2008, l'objectif de production de 300.000 tonnes de riz.**

Le Gouvernement est déjà en train de concevoir les modalités de constitution d'un stock de sécurité alimentaire portant sur les denrées de première nécessité.

Ce dispositif servira aussi bien à approvisionner le marché en cas de pénurie, qu'à mener des actions de régulation dans les cas de spéculation sur les prix.

**Monsieur le Président,  
Honorables Députés,**

Au-delà de ces mesures immédiates, il faudra faire face au **premier enjeu**, à savoir, favoriser une croissance accélérée et durable, productrice de richesse partagée et d'emplois massifs, dans un contexte de stabilité du cadre macroéconomique et d'approfondissement de la **bonne gouvernance**.

A cet égard, le Gouvernement a défini et s'attelle à la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance Accélérée.

Celle-ci repose sur les deux piliers fondamentaux que sont, d'une part, la mise en place d'un environnement des affaires de classe internationale, et d'autre part, la promotion de filières porteuses de potentiels de croissance, pourvoyeuses de recettes d'exportation et génératrices d'emplois durables.

Les mesures contenues dans le plan d'action déjà adopté feront l'objet d'un suivi rapproché en vue d'une mise en œuvre adéquate.

Déjà, dix actions majeures sont en cours de mise en œuvre pour mettre l'environnement des affaires du Sénégal aux normes internationales.

Plus spécifiquement, dans le cadre de l'exécution de la SCA, la période 2007-2010 sera mise à profit pour mettre aux standards internationaux les infrastructures de base, particulièrement dans les secteurs de l'énergie, des infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires, l'aménagement de zones économiques pour l'implantation d'entreprises et la formation.

Le Gouvernement poursuivra les efforts en vue de lever les obstacles à l'investissement, au développement du secteur privé et de l'emploi, que sont notamment, la lourdeur des procédures administratives, les difficultés d'accès au financement, le déficit en infrastructures et en ressources humaines de qualité.

Dans le sillage de la loi portant modernisation des procédures administratives applicables à l'investissement, des mesures sont déjà prises permettant, aujourd'hui, la création d'une entreprise en **48 heures** grâce à la mise en place, au sein de l'APIX, du Bureau d'appui à la création d'Entreprise.

Face à la problématique de l'accès au financement, le Gouvernement s'attellera à la mutation du Fonds de Promotion Economique en une Banque de Développement des PME.

En outre, il poursuivra ses efforts pour trouver auprès de ses partenaires au développement d'autres lignes de crédit pour le financement du secteur privé.

Le Gouvernement poursuivra également son important programme d'infrastructures structurantes. Notre objectif est de consolider les bases

fondamentales de l'attractivité et de la compétitivité, et de lever les obstacles à l'investissement, notamment en faveur du secteur privé national.

Concernant le renforcement des ressources humaines, l'Etat va déjà créer, en partenariat avec le secteur privé, trois centres dédiés aux BTP, aux activités portuaires et aux industries agroalimentaires. A cela s'ajoutent toutes les actions initiées dans les politiques sectorielles et qui contribuent à la formation professionnelle technique.

Le développement des potentiels des filières porteuses sera mené à travers des plans d'actions sectoriels spécifiques concernant les grappes de croissance à savoir, **l'agriculture et l'agro-industrie, le tourisme, les industries culturelles et l'artisanat d'art, le textile-habillement, les produits de la mer et l'aquaculture, les Technologies de l'Information et de la Communication et les télé services.**

A ce jour, le plan d'action de la Stratégie de Croissance Accélérée est intégré à celui du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté. La validation de cette Stratégie fera l'objet d'une loi d'orientation qui sera soumise à votre Auguste Assemblée avant la fin de l'année 2007.

En vue de réussir la mise en œuvre de la SCA, un accent particulier sera mis sur la promotion du secteur privé national, et le renforcement de la concertation entre le Gouvernement et le patronat.

Pour faire face aux exigences de conquête de marchés extérieurs dictées par le choix des cinq grappes, notre politique commerciale sera plus agressive afin de mieux tirer profit des opportunités attendues de l'AGOA. Il s'agira également de relever les défis attachés aux initiatives destinées aux Pays les Moins Avancés, à notre appartenance aux unions sous régionales et aux engagements des Accords de Partenariat Economique.

Dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, le Sénégal a l'ambition de se positionner dans le peloton de tête des pays qui fondent leur développement économique et social sur ce secteur.

Un des axes principaux de développement des technologies de l'information, de la communication et des téléservices est la production de contenus numériques, à vocation culturelle et éducative.

Par ailleurs, l'encouragement à la modernisation de l'administration et des collectivités locales, devrait générer un volume important d'activités pour les entreprises du secteur, ainsi que de nombreux emplois spécialisés, notamment dans le cadre des chantiers numériques identifiés pour « construire le E-SENEGAL ».

L'émergence d'une société de l'information crée de nouvelles opportunités sociales, politiques, économiques et culturelles.

Aussi, pour relever les défis que pose la fracture numérique, le Gouvernement entend-t-il poursuivre :

- le renforcement et l'extension des Centres Multimédias Communautaires dans les régions ;
- la mise en place d'un programme de formation des jeunes au TIC dans le cadre des Centres régionaux d'initiation au TIC ;
- la libéralisation du marché des télécommunications et la création d'un fonds pour le service universel ;
- la promotion de l'e - business et la création d'un environnement favorable au développement des services à forte valeur ajoutée.

Le Gouvernement soutiendra également la mise en place d'un Centre de Promotion Textile, qui devra être le point focal des organes de

représentation des différentes composantes de la grappe « Textile-Habillement ». Cette organisation professionnelle est appelée à devenir l'interlocuteur unique des pouvoirs publics au nom de la profession.

Les acquis tirés des axes majeurs de création de richesse devront renforcer les capacités à faire face au **second enjeu** à travers notamment, l'exécution efficace des politiques et programmes sectoriels retracés dans notre stratégie de réduction de la pauvreté, et qui couvrent tout le champ économique et social.

**Monsieur le Président,**  
**Honorables Députés,**

En parfaite adéquation avec les douze priorités déclinées par le candidat Abdoulaye Wade lors des dernières élections, les efforts seront centrés, avec l'engagement de tous, sur une transformation profonde des structures socio-économiques qui nous mènera vers l'émergence.

Un accent particulier sera mis sur la réalisation d'infrastructures garantissant aux populations urbaines et rurales, leurs droits fondamentaux d'accès à l'eau potable, à l'assainissement, à une éducation de qualité, à des services énergétiques satisfaisants, à des services de santé améliorés, à la sécurité et à la mobilité des personnes, et bien sûr, à l'emploi et à des revenus stables.

La création **d'opportunités d'emplois** et de **revenus stables, dans le monde rural** en particulier, sera fortement soutenue.

Aussi, une attention toute particulière sera-t-elle portée aux politiques sectorielles dans les sous secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la foresterie.

L'objectif dans **l'agriculture** est d'assurer un approvisionnement stable en produits alimentaires à des prix acceptables et de réduire l'écart de prix entre les marchés sénégalais et étrangers. Cela se fera en améliorant les rendements des exploitations, en encourageant les agriculteurs à davantage cultiver des produits à plus haute valeur ajoutée, tout en adoptant des politiques d'importation appropriées. A cet effet, un accent particulier sera mis sur la maîtrise de l'eau et la disponibilité d'intrants de qualité.

Les instruments de mise en œuvre de la **Loi d'Orientation Agro-sylvo-pastorale** (LOASP), objet d'un consensus entre tous les acteurs, seront progressivement validés et rendus opérationnels.

Cela permettra de relever les défis qu'imposent :

- l'accès à la souveraineté alimentaire ;
- la réduction de la vulnérabilité des activités agricoles aux aléas climatiques, économiques et environnementaux ;
- l'intensification et la modernisation des productions avec la facilitation de l'accès des producteurs aux intrants (semences, engrais et produits phytosanitaires) ;
- ainsi que la promotion des cultures d'exportation.

Le Gouvernement poursuivra la stratégie de reconstitution du capital semencier et la reconduction des mesures incitatives de soutien aux producteurs.

Des efforts seront faits pour le renforcement du rôle des organisations paysannes, l'amélioration de la productivité des sols, la mise en place d'un système d'incitations à l'investissement privé en milieu rural, et enfin l'amélioration de l'environnement et de la qualité de la production.

Le financement du sous-secteur de l'agriculture, sur ressources propres de l'Etat sera poursuivi et mieux centré sur les priorités.

L'option de soutien du prix de l'engrais restera un axe prioritaire dans les mesures en faveur du monde rural. Cette option coûtera à l'Etat, en 2007, près de 7,8 milliards FCFA.

Le Gouvernement veillera particulièrement à annihiler toutes les velléités de détournement de destination de cet intrant, au détriment de nos laborieux paysans, comme constaté dans un passé encore récent. **Nous y veillerons sans faiblesse.**

Les mécanismes d'acquisition et de mise à disposition des engrais et produits phytosanitaires aux producteurs seront rationalisés.

Le programme d'équipement du monde rural initié depuis 2004, sera poursuivi et amélioré dans ses volets motorisation et culture attelée : (matériel de travail du sol, de récolte et de battage, matériel post-récolte, matériel d'exploitation et équipements apicoles, matériel de traite et de conservation du lait) etc.

Le dispositif de sécurisation du crédit rural sera renforcé. Les risques liés aux activités agricoles seront davantage pris en compte avec la mise en place, au courant de l'année 2008, d'un **système d'assurance agricole** adapté aux besoins du monde rural. **Rien ne sera assez suffisant pour soutenir le monde rural.**

La souveraineté alimentaire sera le fondement de la politique de diversification des filières agricoles (sésame, maïs, fonio, manioc).

Le Programme National d'Appui à la Sécurité Alimentaire que notre pays vient d'élaborer va contribuer à renforcer la lutte contre l'insécurité alimentaire par l'amélioration des performances des secteurs de

l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'agroforesterie et de leur modernisation dans une optique de développement durable.

En effet, la marche vers l'autosuffisance alimentaire, qui est une priorité de premier plan du Chef de l'Etat, exige de relever le défi du rendement et de la qualité des produits.

**J'entends ériger cette question au centre de l'action gouvernementale.** La gestion des campagnes de production et de commercialisation agricoles, fera l'objet d'un suivi permanent impliquant tous les acteurs sectoriels à même d'apporter leurs expériences et leurs contributions à cette préoccupation essentielle.

Sur invite du Chef de l'Etat, **je lance un appel solennel à tous les acteurs du secteur, aux bonnes volontés** (intellectuels, chercheurs, experts sénégalais de la diaspora), pour qu'ils apportent leur contribution à la réflexion sur la réalisation de l'autosuffisance alimentaire qui est l'un des gages les plus importants de notre indépendance économique.

Pour les autres produits agricoles, tout en s'employant à rendre la production locale plus efficiente, il sera nécessaire d'améliorer davantage leur accès aux marchés.

Concernant le coton, le Gouvernement s'engage à poursuivre la subvention du paquet technique d'intensification et à apporter son soutien financier au Fonds de Gestion du Risque Prix, institué pour atténuer les effets négatifs de la baisse des cours mondiaux.

S'agissant du compte de soutien du prix au producteur d'arachide, un mécanisme pour l'abonder est à l'étude, en vue de l'affectation d'une partie des recettes générées par la taxe de sauvegarde sur les huiles de palme importées.

Le Gouvernement compte également accélérer la mise en œuvre du Plan REVA, qui vise à créer des emplois pour les jeunes et à augmenter significativement la production agricole, notamment celle maraîchère, afin de répondre aux objectifs de la Stratégie de Croissance Accélérée et de la lutte contre la pauvreté.

Au total, le secteur agricole bénéficiera, d'ici à fin 2009, d'une enveloppe d'au moins, 174 milliards de FCFA d'investissements, entièrement acquis, dont 39% sur ressources propres. Ces financements seront réalisés à travers notamment le Programme de Soutien aux Services Agricoles et aux Organisations Paysannes (PSAOP2), le Programme de Développement des Marchés Agricoles (PDMAS), le Projet de Promotion de l'Entrepreneuriat Rural (PROMER 2), les programmes d'aménagement hydro agricoles et les Fonds de Sécurisation du Crédit Rural.

**L'élevage** constitue un sous secteur dynamique qui contribue à la satisfaction des besoins alimentaires en produits carnés et laitiers. Il recèle dans notre pays des marges importantes de productivité, ainsi que des opportunités diversifiées de création d'emplois et de génération de devises.

Les principales orientations dans ce sous secteur seront centrées autour de l'accroissement de la productivité avec :

- le renforcement de la sécurité alimentaire, la protection zoo sanitaire du bétail et l'appui aux filières d'exportation ;
- la poursuite de la création des fermes pilotes, et de l'insémination artificielle ;
- la formation et le renforcement des capacités des professionnels du sous secteur pour l'amélioration des produits destinés à l'exportation, notamment dans la filière cuirs et peaux ;

- la sécurisation des activités pastorales et agropastorales, la protection des ressources fourragères, et la lutte contre le vol de bétail.

A cet effet, le Gouvernement poursuivra :

- la réhabilitation des abattoirs régionaux et la construction de nouveaux abattoirs et foirails ;
- la promotion des Centres d'Impulsion et de Modernisation de l'Elevage (CIMEL) ;
- l'aménagement des équipements pastoraux (forages pastoraux, parcs à vaccination).

L'une des surpriorités du sous secteur sera la mise en œuvre du Programme National de Développement Laitier qui permettra à notre pays de réduire sa dépendance vis-à-vis des importations de lait, et produits laitiers, et d'assurer son autosuffisance en lait dans le moyen terme.

Plusieurs actions seront initiées dans ce sens, notamment, la promotion de l'investissement privé et l'appui à l'émergence d'une véritable interprofession dans la filière lait.

Le fonds d'appui à la stabulation déjà créé, sera abondé dès 2008.

L'ensemble de ces projets devrait permettre de réduire significativement la facture des importations de lait et d'augmenter la production de viande.

Dans le **sous secteur de la pêche**, malgré les contraintes conjoncturelles liées à la régénération de la ressource, notre pays a

l'avantage de disposer de conditions naturelles favorables et du savoir-faire reconnu de nos pêcheurs.

La pêche constitue un levier essentiel de notre économie de par les revenus importants qu'elle génère, des emplois directs et indirects qu'elle crée, mais surtout pour son important potentiel de croissance.

La politique dans ce sous secteur accordera un degré de priorité élevé à la gestion durable et à la préservation de la ressource halieutique, à la satisfaction de la demande nationale, à la valorisation des captures et à la qualification des professionnels.

Pour tirer le meilleur parti des opportunités qu'offre ce sous secteur, le Gouvernement poursuivra les actions en cours, afin d'améliorer les conditions d'hygiène sur les plages et les plates-formes de débarquement aménagées.

Il s'agira également, en concertation avec les acteurs, de promouvoir une gestion durable des pêcheries, de renforcer la sécurité des pêcheurs en mer, de lutter efficacement contre la surexploitation de certaines espèces halieutiques.

Des mesures seront prises pour une meilleure régulation des activités et à une mise aux normes de qualité des filières artisanale et industrielle, ainsi qu'à une gestion intégrée des ressources marines et côtières, notamment par la poursuite du programme d'aménagement des aires marines protégées.

L'objectif de satisfaction de la demande nationale en produits de la pêche nous impose de mieux valoriser les ressources halieutiques et de moderniser la pêche artisanale. Nous nous y attellerons par un

renforcement de la professionnalisation et de la qualification des acteurs aussi bien pour la pêche que la transformation des produits.

Les efforts en faveur de la promotion de la pêche continentale et de l'aquaculture seront poursuivis.

**Les ressources forestières** constituent une source potentielle de revenus additionnels pour le monde rural et une base de ressources pour les activités agropastorales.

Nos forêts constituent un patrimoine à protéger, et comme tout patrimoine, elles sont fragiles parce que trop menacées par diverses formes d'agression.

Les orientations du Gouvernement dans le secteur sont essentiellement centrées sur le renforcement de la préservation du patrimoine forestier et faunique.

Des actions importantes seront menées pour promouvoir une gestion rationnelle des ressources naturelles, conserver la biodiversité, lutter contre la désertification et sauvegarder la faune et la flore.

Il s'agira, de l'édification de la grande muraille verte, de l'extension du couvert forestier de 30.000 ha/an à 45.000 ha/an par la multiplication des villages fruitiers et bois de villages, de la réhabilitation de 20 forêts classées par an, de la protection de la faune et de son habitat, et enfin de la promotion des réserves naturelles.

Un accent particulier sera mis sur le renforcement du dispositif de lutte contre les feux de brousse, le développement intégré autour des pépinières, la gestion et la restauration des terres dégradées du bassin arachidier.

Les produits de la forêt seront davantage valorisés à travers une gestion rationnelle des ressources naturelles.

Des efforts seront également faits afin d'utiliser la forêt comme une aire d'éducation, de tourisme, de développement d'activités productives en réponse à une demande variée et dans la perspective d'un usage multifonctionnel des ressources forestières.

Le programme de revitalisation des bassins de rétention et lacs artificiels sera poursuivi pour renforcer les opportunités de développement de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.

Pour conclure sur le monde rural, je peux déjà annoncer que le Gouvernement a décidé d'inscrire une enveloppe de plus de **13 milliards de FCFA** dans le projet de Loi de Finances Rectificative 2007, qui sera soumis incessamment au Parlement.

Ce montant est destiné à donner un coup d'accélérateur à l'aménagement des pistes rurales pour **3 milliards FCFA**, à la réparation de tous les forages en panne au nombre **de 126** pour un montant **de 3 milliards FCA**, à la poursuite de l'électrification rurale pour **1,5 milliard FCA**, à des actions d'appui à l'agriculture et à l'élevage pour **3,65 milliards FCFA** et enfin au raccordement de villages aux ouvrages d'eau potable pour **2 milliards FCFA**.

Ces allocations ne sont qu'une infime part de l'action d'envergure envisagée en faveur du monde rural et qui sera matérialisée dans la Loi de Finances 2008 et le Programme Triennal d'Investissement Publics 2008-2010.

Au-delà du monde rural, l'emploi de manière générale, celui des jeunes en particulier, constitue, comme je l'ai déjà indiqué, un enjeu majeur du quinquennat.

Dans ce domaine, le Gouvernement s'emploiera à mettre en œuvre une politique active ayant pour objectifs :

- la redynamisation des activités structurées et la préservation des emplois existants, la diversification des activités économiques et la modernisation du secteur informel ;
- le développement de l'emploi local et le ralentissement de l'exode rural grâce à la multiplication des opportunités d'emplois dans ce milieu.

Au plan budgétaire, l'étude menée avec les partenaires au développement sur la politique de l'emploi a identifié les obstacles à moyen et long terme, sur lesquels il faut agir pour utiliser les potentialités de notre pays.

Le Gouvernement entend, sans tarder, tout mettre en œuvre pour actionner tous les leviers de création d'emploi directs et indirects, en faveur des jeunes et des femmes.

Cela se fera, en partie sur ressources propres de l'Etat, en utilisant au mieux les institutions dédiées à cet effet. Je veux parler du Fonds National de Promotion de la jeunesse, du Fonds National d'Action pour l'Emploi, de l'Agence de Développement et d'Encadrement des PME, de l'Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes, du Fonds National pour l'Entreprenariat Féminin.

Les organisations populaires de jeunes telles que les ASC qui constituent un vivier d'énergie et de forces vives seront également, un puissant levier

de développement de micro-entreprises et d'activités de production qui vont essaimer à travers tout le territoire.

Enfin, la création, dès 2008, d'un **Observatoire pour l'Emploi** constituera une étape importante à franchir pour bâtir une bonne politique d'emploi. Le Gouvernement cherchera à réussir ce pari, en dotant cette structure des moyens dont elle aura besoin pour jouer le rôle très important qui lui est dévolu.

Ces instruments viennent en appoint à toute notre stratégie de création massive d'emplois axée sur l'amélioration de la compétitivité de l'économie.

**Monsieur le Président,**  
**Honorables Députés,**

En plaçant l'Homme au cœur du Développement, Son Excellence, Maître Abdoulaye Wade a centré son action politique sur le Développement Humain.

Voilà pourquoi, l'éducation, qui est un des leviers essentiels de notre politique, s'est vue consacrer 40% du budget de fonctionnement global. L'Etat a ainsi pris l'option de donner à chaque sénégalaise et à chaque sénégalais, l'opportunité de se réaliser et de contribuer au développement de notre chère nation. En effet, l'investissement dans l'éducation est l'arbre qui portera nos plus beaux fruits demain.

Toutefois, je n'oublie pas qu'un nombre important d'enfants en âge d'aller à l'école primaire n'y vont pas encore. Egalement, d'autres défis restent à relever, en particulier au plan de la qualité des enseignements.

Les actions du Gouvernement seront davantage orientées vers :

- la diversification de l'offre éducative ;
- le renforcement des acquis en matière d'accès ;
- l'amélioration significative des rendements scolaires ;
- le développement des filières scientifiques et techniques ;
- l'élimination de toute forme de disparités aux différents niveaux d'enseignement ;
- et enfin, la scolarisation et le maintien à l'école des filles ainsi que des enfants issus des couches et zones défavorisées.

N'est ce pas d'ailleurs le lycée Limamoulaye qui a eu à nous donner de si grandes satisfactions lors du dernier concours général ?

L'objectif de scolarisation universelle sera poursuivi avec une approche plus intégrée de la petite enfance, de l'enseignement élémentaire et de l'enseignement moyen. Les efforts seront renforcés afin de maintenir la parité filles/garçons dans l'élémentaire. Le taux d'achèvement du cycle élémentaire devra atteindre 85% et celui de redoublement devra être réduit à 5% en 2012.

Le développement de la carte scolaire accordera la priorité aux zones rurales et tiendra compte de la demande d'éducation en mettant en place là où les populations le souhaitent, des écoles bilingues formelles franco-arabes ou en introduisant l'enseignement de l'arabe dans les écoles existantes.

Les daaras seront modernisés à travers une réforme du curriculum qui intégrera l'introduction du trilinguisme et de la formation professionnelle. Dans cette optique, il s'agira d'améliorer les conditions de vie et d'apprentissage des talibés ; de préparer les apprenants à une insertion socioprofessionnelle ; et de créer des passerelles permettant aux produits

des daaras modernes d'intégrer, au besoin le circuit franco-arabe officiel ou classique.

Il s'agira de développer des initiatives en matière d'éducation qualifiante des jeunes et des adultes, pour assurer une offre d'éducation et de formation à des publics défavorisés en vue de leur insertion socio-économique.

Les efforts d'allocation de ressources budgétaires importantes à l'éducation seront maintenus, avec la recherche d'une plus grande rationalisation et efficacité dans les dépenses.

Le rythme de construction de salles de classe sera élevé progressivement, de 800 à 1500, avec l'objectif d'atteindre les 2.700 salles de classe par an nécessaires pour l'atteinte de l'objectif de scolarisation universelle.

Il en sera de même pour les collèges d'enseignement moyen et les lycées.

La décentralisation du Budget Consolidé d'Investissement ne devra être une contrainte ni à la qualité des infrastructures, ni à l'atteinte des objectifs. C'est pourquoi, le dialogue entre le Ministère de l'Education et les collectivités locales doit être renforcé.

Le Gouvernement poursuivra la politique de recrutement des volontaires et des vacataires.

Un effort spécial sera fait pour améliorer les infrastructures de formation professionnelle technique. Les lycées, les universités et les écoles professionnelles seront mis à contribution pour satisfaire les besoins croissants en ressources humaines techniques dans le secteur des

technologies de l'information et de la communication et dans les autres filières techniques et scientifiques porteuses.

Pour tirer le meilleur parti des Collèges Universitaires Régionaux (CUR), des programmes spéciaux de développement seront initiés dans les différentes régions en fonction de leurs avantages comparatifs dans l'agriculture, la pêche, la sylviculture, les activités minières ou manufacturières et le tourisme.

Ces actions iront de pair avec la promotion de la recherche fondamentale et de la recherche appliquée et une meilleure collaboration entre les structures de recherche et de formation et l'entreprise.

Les investissements programmés pour les trois prochaines années dans l'éducation et la formation représentent au moins 186 milliards FCFA dont 120 milliards de F CFA sur ressources propres de l'Etat.

Ces ressources seront destinées essentiellement :

- aux programmes d'infrastructures préscolaires, scolaires et universitaires ;
- à la poursuite de la politique de gratuité des manuels scolaires ;
- à la construction et l'équipement des Ecoles de Formation des Instituteurs (EFI) ;
- et à la poursuite des activités en alphabétisation et promotion des langues nationales.

Concernant l'enseignement supérieur, il est prévu, à moyen terme la création de l'Université des Métiers de Saint Louis, d'une Université à Diourbel, du CUR de Tambacounda, de l'Université de Kaolack, de l'Université Africaine de l'Excellence de Saint Louis et de l'Université du Futur Africain.

**La formation technique professionnelle** est un puissant levier d'accès à l'emploi, en ce qu'il permet de mettre sur le marché de l'emploi une main d'œuvre qualifiée répondant aux besoins du secteur productif.

Dans ce cadre, des espaces de partenariat seront mieux aménagés avec le secteur privé, afin de favoriser le perfectionnement et la mobilité professionnelle.

Les actions prévues concernent la construction des centres, déjà évoquée, ainsi que la formation professionnelle des filles et des femmes dans les centres régionaux.

Il s'agira de veiller à une école de qualité. **Le monde a changé et l'école avec.** Nous devons donc nous ressaisir et repenser les valeurs qui doivent régir notre système éducatif.

**L'avenir de nos enfants est à ce prix, c'est-à-dire l'avenir du Sénégal et notre développement. Nous sommes tous interpellés dans cette introspection !**

J'invite tous les acteurs sociaux à joindre leurs efforts pour mettre fin aux perturbations récurrentes que connaît notre école. **A cet égard, je voudrais solennellement dire ici que le Gouvernement respectera tous ses engagements vis-à-vis des syndicats.**

**Au demeurant, pour apporter une solution définitive à la situation des volontaires et contractuels de l'enseignement, nous avons pris la décision de titulariser à partir de 2008 tous les enseignants des corps émergents titulaires de diplômes professionnels requis et remplissant les conditions.**

**Monsieur le Président,  
Honorables Députés,**

**La bonne santé des populations** est un préalable à toute aspiration au développement. Notre politique dans ce secteur s'inscrit dans la ligne de l'atteinte des OMD notamment la réduction de la mortalité infantile, l'amélioration de la santé de la mère et de l'enfant, la lutte contre le VIH-Sida, le paludisme, la bilharziose et la tuberculose.

Les efforts seront renforcés pour maintenir un taux de prévalence du Sida inférieur à 1% et celui de la couverture vaccinale à, au moins 80% sur l'ensemble du territoire. La morbidité et la mortalité liées au paludisme devront être réduits de 50% d'ici 2012.

Le troisième âge mérite notre attention soutenue. C'est le fondement même de nos traditions et culture. Aussi, seront revues à la hausse et portées à **1 milliard de FCFA dès 2008** les ressources allouées au plan SESAME, destiné à la prise en charge gratuite des personnes âgées de plus de 60 ans. Ce plan sera soutenu également par un programme de formation en gériatrie.

Une attention particulière sera accordée aux maladies chroniques, au dépistage précoce des cancers du col de l'utérus, du sein et du foie.

L'accent sera mis au cours des prochaines années sur :

- la prévention de la maladie ;
- la couverture vaccinale, le suivi de l'enfant et des femmes enceintes ;
- le renforcement de l'offre de services de santé au profit des groupes vulnérables et dans les zones les plus défavorisées ;
- le relèvement du plateau technique et l'amélioration de la qualité des soins.

Le Gouvernement s'emploiera davantage à renforcer la qualité et la disponibilité des ressources humaines et à promouvoir des mécanismes

appropriés de couverture du risque maladie, pour les couches les plus défavorisées. A cet effet, la carte sanitaire sera mise à jour et validée.

Les réalisations déjà prévues d'ici 2009 portent sur une enveloppe d'au moins 123 milliards FCFA dont 54 milliards FCFA en financement sur ressources propres de l'Etat.

Ces ressources permettront notamment :

- la construction de l'Hôpital Dalal Jaam (en cours) ;
- la construction, la réhabilitation et l'équipement de nouveaux postes de santé dans les régions ainsi que la poursuite de la réalisation des centres de santé en cours à Popenguine, Niakhar, et Tivaouane ;
- la construction des centres de santé de Koumpentoum, de Ranérou, de Kanel et de Kidira ainsi que la réhabilitation de ceux de Bakel et Kédougou ;
- le renforcement des moyens d'évacuation sanitaire ;
- la construction de l'hôpital régional de Matam, du centre de transfusion sanguine, et du centre de dépistage du VIH/SIDA ainsi que de 8 postes de santé dans le département de Ranérou.

Dans la programmation budgétaire à partir de 2008, nous accorderons encore plus d'intérêt à la santé de la reproduction, notamment chez les adolescents, à la surveillance épidémiologique, à la lutte contre le paludisme, la bilharziose, le SIDA et la tuberculose.

De même, des actions seront menées pour garantir l'accès aux médicaments, notamment aux génériques.

Dans le moyen terme, il est envisagé la construction :

- d'un hôpital national pour enfants de 500 lits à Keur Massar ;
- de deux hôpitaux de 200 lits à Mbour et Saint Louis ;
- d'un centre national de lutte contre le diabète à Diourbel ;
- d'un Centre national de référence en ophtalmologie à Tambacounda ;
- d'un centre international médicochirurgical des maladies du rein à Thiès ;
- d'un centre de traumatologie et des grands brûlés à Diamniadio ;
- d'un centre de neurologie à Kaolack ;
- d'un Institut du cancer à Dakar ;
- d'un Institut du cœur.

Le démarrage de la deuxième phase du Programme de Renforcement de la Nutrition (2007-2011) devra également fortement contribuer à la lutte contre la mortalité des enfants de 0 à 5 ans, d'ici 2011. Elle couvrira 50% de la population rurale dans les 11 régions d'intervention.

La santé se consolide également par une pratique sportive régulière. Mais le **sport**, au-delà de sa contribution à la vitalité de la jeunesse, est devenu un moyen important de promotion sociale de l'individu et des pays, sur la scène internationale.

L'Etat entend impulser la pratique sportive par le renforcement des infrastructures existantes et leur modernisation. Les accords déjà signés avec la République Populaire de Chine permettront la rénovation de stades régionaux à Diourbel et Pikine, la construction de l'arène nationale

de lutte dont les travaux démarrent en 2008, la construction de l'hippodrome national et du circuit auto moto, prévus sur la période 2008-2010.

Il s'agira pour l'Etat de créer pour les sportifs des conditions de travail et de compétition à la hauteur de nos ambitions. Je voudrais saluer la brillante qualification de nos lions du football pour la CAN 2008 et leur affirmer que l'Etat ne ménagera aucun effort pour leur assurer les meilleures conditions de participation à cette compétition. Les lionnes du Basket auront, elles, l'occasion dans quelques jours de conquérir encore une fois un nouveau titre africain. Elles ont la confiance et le soutien du Chef de l'Etat et du peuple sénégalais

**Monsieur le Président,**  
**Honorables députés,**

L'amélioration du **cadre de vie**, condition essentielle à l'épanouissement humain, restera également une des priorités du Gouvernement. Dans ce cadre, les objectifs assignés à la politique en matière d'urbanisme et d'habitat visent à :

- améliorer le cadre de vie en milieux urbain et rural ;
- assurer un meilleur accès à des parcelles viabilisées ;
- éradiquer les bidonvilles et les habitats précaires dans les zones inondables ;
- et à mettre à la disposition des populations des quartiers périurbains, les infrastructures sociales de base tout en veillant à promouvoir des matériaux locaux dans l'optique de réduire les coûts de construction.

Le Gouvernement mettra l'accent sur la promotion de l'habitat social, la prévention et la lutte contre les occupations et constructions irrégulières de même que l'implantation dans les bas-fonds et zones inondables. Des actions seront également menées pour la restructuration et la régularisation foncière ainsi que la promotion de l'utilisation des matériaux locaux de construction.

C'est le moment pour moi, de saluer l'ambitieux programme «**UNE FAMILLE, UN TOIT**» initié par Son Excellence, le Président de la République sur l'ensemble du territoire, tant en faveur des résidents que de nos compatriotes vivant à l'extérieur.

Au-delà de la promotion des Zones d'Aménagement Concerté, qui seront étendues dans toutes les régions, une politique de construction de logements sociaux, à l'image du projet Jaxaay, sera développée pour éviter à l'avenir le spectacle poignant de ces milliers de nos concitoyens vivant toute l'année dans des conditions d'habitat insalubre et d'assainissement précaire.

Les **3.000 logements du Plan Jaxaay** seront disponibles au cours l'année 2008. Les 900 premiers logements réalisés par les promoteurs sénégalais sont déjà habités par les sinistrés et le Plan Jaxaay va se poursuivre dans les régions avec la construction de logements sociaux.

Les **zones périurbaines** feront l'objet, à partir de 2008, d'un programme spécial qui devra contribuer à y renforcer davantage la sécurité, à les doter d'infrastructures sanitaires, éducatives, culturelles et sportives fonctionnelles.

Ce programme prendra également en compte l'aménagement d'espaces publics et de loisirs, l'assainissement des quartiers et la gestion des déchets solides.

L'amélioration du cadre de vie connaîtra une nouvelle impulsion dès les prochaines semaines.

Une enveloppe budgétaire supplémentaire de **4 milliards FCFA** sera dégagée dans la prochaine Loi de Finances Rectificative, pour renforcer l'efficacité des actions d'enlèvement des ordures particulièrement, dans la région de Dakar.

La gestion des ordures ménagères dans les capitales régionales et les villes religieuses reste une de nos priorités. L'installation d'unités de traitement des ordures ménagères sera poursuivie.

Il me plaît d'annoncer, qu'avec le précieux soutien du Chef de l'Etat, le Gouvernement vient d'obtenir du Royaume d'Arabie Saoudite un financement de **12,5 milliards de FCFA** destiné à l'acquisition, dans les meilleurs délais, de matériel adéquat pour la gestion des ordures à Dakar et dans les capitales régionales.

Le Gouvernement veillera au règlement définitif des problèmes liés aux ordures ménagères notamment dans la capitale.

Par ailleurs, des mesures vigoureuses en matière de lutte contre l'encombrement de la voie publique seront prises.

Ces mesures, au-delà de l'aspect lié à l'amélioration du cadre de vie, participeront à l'amélioration de la mobilité urbaine.

Dans cette dynamique, une société à capitaux mixtes a été créée, dans laquelle l'Etat détient 45% des parts, Cette société recrutera de jeunes

volontaires, les **ECO VIGILES**, qui appuieront la Brigade spéciale chargée des désencombres dans la capitale. Une allocation de **500 millions de FCFA** est programmée dans le projet de Loi de Finances Rectificative 2007, en attendant la mise à disposition de ressources plus conséquentes à partir du budget de 2008.

**L'assainissement en milieu urbain** se pose aujourd'hui de manière récurrente, au regard de l'accroissement rapide de la population urbaine, de la vétusté du réseau dans les villes assainies, de l'inexistence de réseaux fonctionnels dans les principales villes.

Notre objectif dans ce domaine est de permettre à **1,730 million personnes supplémentaires** d'accéder à un service d'assainissement et de faire passer le taux d'accès à l'assainissement de **61% en 2006 à 65% en 2010**.

Les investissements prévus sur la période 2007-2010 s'élèvent à 42,4 milliards FCFA. Elles concernent l'extension du réseau dans les villes, l'augmentation de la capacité de traitement de la station de Cambérène, et la construction de stations de pompage.

Ces actions viennent s'ajouter au programme d'assainissement mis en œuvre à travers le Projet Jaxaay et le Programme Indépendance.

C'est à ce titre que d'importants projets d'assainissement sont en cours dans les villes de Mbour, Tivaouane, Mbacké, Diourbel, Pikine, Saint-louis, Kaolack, Louga et Touba. D'autres projets sont en préparation pour les autres villes.

S'agissant de **l'assainissement en milieu rural**, l'Etat s'engage à renforcer la présence d'édicules publics au niveau des communautés rurales, à maintenir les coûts d'accès aux services à des taux abordables

pour les populations, et à améliorer les conditions sanitaires par l'accès à des services d'assainissement adéquats.

Les objectifs dans ce domaine sont de permettre à **355.000 ménages ruraux** de s'équiper d'un système autonome d'assainissement et d'évacuation des eaux usées ménagères, de faire passer le taux d'accès à l'assainissement en milieu rural de **20% en 2006 à 33% en 2010** et de construire **3.360 édicules publics** dans les communautés rurales.

Les ressources mobilisables pour l'accès à l'assainissement rural sur la période 2007-2010 s'élèvent à **19.5 milliards de FCFA**, pour des besoins estimés à **42,8 milliards de FCFA**, soit un taux de couverture de 46%.

La recherche du financement complémentaire est en cours auprès de nos partenaires.

Concernant l'environnement, des modes de production et de consommation durables seront vulgarisés afin de mieux lutter contre les pollutions, nuisances et risques sur l'environnement, notamment sur l'érosion marine et côtière sur l'axe Mbao Rufisque.

Des mesures seront prises dans le sens d'une application rigoureuse du Code de l'Environnement.

Concernant **l'hydraulique urbaine**, les objectifs sont d'assurer l'approvisionnement en eau par branchement particulier de **1,640 million** de personnes supplémentaires, et d'atteindre en 2015, un taux de branchement de 88% à Dakar et 79% dans les villes de l'intérieur.

Dans ce domaine, nous sommes en avance sur les objectifs. Le taux de global de desserte (branchements et bornes fontaines) qui est de 98% est proche de l'universalité et le taux des branchements particuliers devra être porté de 76% en 2006 à 82% en 2010.

La capacité de production disponible pour la région de Dakar permet de faire face à l'évolution de la demande en eau jusqu'en 2012.

Le financement du programme d'investissements 2007-2011 est déjà bouclé avec les différents engagements conclus avec nos partenaires au développement, portant sur une enveloppe globale de **41,6 milliards de FCFA**.

En outre, les problèmes liés à la qualité de l'eau dans les départements de Guédiawaye, de Pikine, dans les régions de Kaolack, Fatick et Diourbel occupent un niveau de priorité élevé dans ce programme.

**Dans le domaine de l'hydraulique rurale**, les objectifs sont d'assurer l'approvisionnement durable en eau potable de **2,3 millions** de personnes supplémentaires à l'horizon 2015, et de faire passer le taux d'accès des ménages ruraux à l'eau potable de **69%** en 2006 à **73%** dans trois ans.

Le Gouvernement a déjà obtenu **89%** du financement de la première phase (2006-2010) du PEPAM, soit plus de **71,4 milliards de FCFA**, dont au moins **25 milliards FCFA** sur ressources propres de l'Etat.

Les Programmes hydrauliques intègrent la prise en charge de la qualité des ressources en eau (fluor, salinité), ainsi que la correction des disparités entre les régions dans l'accès à l'eau potable.

Des efforts importants seront initiés pour les régions de Tambacounda, Kolda, Louga et Ziguinchor, qui enregistrent à ce jour les taux de desserte les plus faibles.

En sus des projets en cours, six nouvelles opérations, d'un coût de global de **39,4 milliards FCFA** seront mises en œuvre d'ici 2009.

Il s'agit des Sous-programmes d'adduction d'eau potable et d'assainissement pour les régions de Kaolack, Tambacounda, Fatick, Diourbel, Thiès, Louga, Saint-Louis, Matam et Touba. Trois de ces opérations sont déjà lancées, les autres sont en cours de finalisation.

Ces sous programmes viennent s'ajouter aux autres projets financés annuellement sur ressources propres de l'Etat, à savoir, le programme pour la réalisation de 12 forages multivillages, le renouvellement des anciens forages et le projet de réalisation de 60 points d'eau dans 6 régions.

Pour assurer un service public de l'eau efficace et permanent, un plan d'action a été adopté en vue du transfert progressif de la maintenance et de l'entretien des forages aux opérateurs privés.

Ceci permettra aux populations, organisées en Associations des Usagers de Forages, de contractualiser directement avec des GIE de jeunes constitués en opérateurs privés.

La loi sur le service public de l'eau potable et de l'assainissement vous sera soumise pour adoption dans les prochains mois.

**Monsieur le Président,  
Honorables députés,**

**La protection sociale des groupes vulnérables** constitue un des principaux axes de notre Stratégie de Réduction de la Pauvreté.

Il s'agira d'élargir l'accès des couches défavorisées aux instruments de gestion des risques et aux systèmes de protection sociale, tout en renforçant les mécanismes de transfert des ressources à leur profit.

Dans ce cadre, le Gouvernement veillera à allouer davantage de ressources à la protection sociale à travers les politiques mises en œuvre dans tous les secteurs sociaux.

Dans ce même ordre, la prévention et la gestion des risques constituent un axe d'intervention essentiel.

Il s'agit, notamment des risques tels que les maladies, les accidents, le décès du principal soutien de famille, les handicaps, la vieillesse, de même que la vulnérabilité des enfants abandonnés et des veuves.

La politique gouvernementale en direction des femmes et des enfants sera également marquée par des actions visant leur bonne intégration sociale, la promotion et la défense de leurs droits.

Le statut social de la femme sera aussi relevé grâce à un référentiel de formation et à la mise en place de mécanismes d'insertion dans le tissu socio-économique.

**En outre, la fiscalité applicable aux femmes salariées sera en vigueur à partir de 2008.**

Pour rendre effective l'équité et l'égalité de genre au Sénégal, une attention particulière sera accordée au développement des entreprises de femmes, avec un élargissement de leur accès aux services financiers et à un système de formation en gestion entrepreneuriale.

Par ailleurs, traduisant une autre volonté du Chef de l'Etat, il vous a été donné de voir, sur la voie publique, des jeunes femmes policiers exerçant aux côtés de leurs collègues de sexe masculin, alors que la première promotion de jeunes filles à l'école de gendarmerie s'apprête à rejoindre les différentes structures de ce corps.

Cet effort dans l'application de la politique du genre, chère à Monsieur le Président de la République, sera poursuivi et étendu à d'autres forces militaires et paramilitaires.

L'Observatoire des Droits de la Femme et de l'Enfant sera mis en place tandis que le Code de l'Enfant, à l'étude au niveau du Ministère de la Justice, sera adopté par le Gouvernement et soumis à votre Auguste Assemblée.

Le Gouvernement veillera **sur les enfants de la rue**, et sur ceux qui sont en conflit avec la loi ou en situation difficile.

Cette question qui constitue une préoccupation majeure fera l'objet d'un suivi particulier.

En effet, notre pays est touché par cette image inacceptable d'enfants laissés à eux-mêmes. Une action vigoureuse et urgente s'impose.

Aussi, face à la mendicité galopante, le Gouvernement, en concertation avec tous les acteurs prendra-t-il des mesures énergiques pour la réorientation des enfants de la rue vers les daaras modernes et les autres centres de réinsertion sociale spécialisés.

Concernant la prise en charge des personnes vivant avec des handicaps de toutes sortes, des ressources d'un montant de **350 millions de FCFA** sont prévues dans le projet de Loi de Finances Rectificative 2007 pour la réfection et la modernisation du Centre Talibou DABO de Grand Yoff. Les efforts en faveur de cette frange de la population seront poursuivis dans le budget 2008.

Au-delà du **renforcement du capital humain** et de la prise en charge **des besoins sociaux de base**, le Gouvernement ambitionne d'accélérer

la mise en place d'un plateau d'infrastructures structurantes permettant de renforcer les bases à long terme de l'émergence.

Dans le domaine des transports, le Gouvernement a engagé des actions d'envergure afin de résoudre définitivement le problème de la mobilité urbaine, notamment à Dakar et lever ainsi une des principales contraintes à la croissance.

Les grands chantiers du Président de la République, finiront par transformer complètement notre environnement économique.

Concernant le volet routier, le Gouvernement veillera particulièrement à la bonne exécution des grands travaux d'élargissement de la VDN, de la 2ème section de la VDN CICES-Golf, de la route de Ouakam, de la route Patte-d'Oie-Aéroport, de la Corniche ouest, ainsi que le projet d'Autoroute à péage Dakar – Diamniadio sur les tronçons Patte-d'Oie-Pikine et Pikine-Diamniadio. La réalisation de cette autoroute contribuera de façon significative au réaménagement du territoire par l'amélioration de l'accessibilité et à la valorisation des potentialités des villes de l'intérieur.

Des avancées sont notées dans la réalisation du pont de Rosso dont les études de base viennent d'être lancées.

Au niveau national, d'importants projets seront lancés, notamment les routes à caractère intégrateur telles que la route Tambacounda-Médina Gounass-Frontière Guinée, la route Kédougou- Saraya- Kita, la Boucle du Blouf, la route Kaolack-Mbirkilane-Tambacounda.

Les travaux de construction des routes Linguère-Matam, Fatick-Diakhao-Gossas, Oussouye-Mlomp seront poursuivis alors que le démarrage des tronçons Kaolack - Nioro, Kaolack-Sokone et Richard Toll-Rosso sera programmé dès que les études d'exécution y afférentes seront bouclées.

Pour les pistes rurales, d'importants efforts ont été faits dans le cadre de la seconde phase du Programme Sectoriel des Transports et le Programme National d'Infrastructures rurales, ils seront poursuivis dans le cadre d'autres programmes comme le Programme National de Développement Local.

En ce qui concerne l'entretien du réseau, le fonds routier de seconde génération permettra d'assurer une plus grande rapidité dans la mobilisation des ressources financières nécessaires à l'entretien routier, une meilleure qualité et une meilleure planification des travaux. Ce Fonds d'Entretien Routier autonome sera opérationnel dès 2008.

Concernant le transport urbain, le renouvellement des cars rapides et des taxis va connaître une accélération avec l'identification de nouveaux partenaires disposés à mettre en place de nouveaux financements et à assurer le montage des véhicules au niveau local par SENIRAN Auto, SENBUS Industries et d'autres opérateurs privés.

Les investissements prévus dans le domaine du transport ferroviaire, pour les prochaines années, concernent l'amélioration des performances du Petit Train de Banlieue, avec l'acquisition de nouveaux équipements (wagons et locomotives). Le partenariat sera poursuivi avec le concessionnaire pour le développement des infrastructures ferroviaires sur l'axe Dakar-Bamako.

L'étude de faisabilité du chemin de fer Ziguinchor-Tambacounda-Dakar sera finalisée, ainsi que l'étude stratégique de développement des chemins de fer au Sénégal.

Un important programme de maillage équilibré et optimal du pays par le réseau ferroviaire moderne est en cours de préparation. Il s'agit des 4 principaux axes suivants :

- projet de réalisation de la ligne Ziguinchor-Dakar ;
- projet de réalisation de la Transsaharienne ;
- projet de réalisation de la Côtière ;
- projet de réalisation de la Transcontinentale ;

Les options techniques et financières du Schéma Directeur national devant soutenir ce programme seront validées prochainement.

Concernant le secteur des transports maritimes intérieurs, le nouveau bateau devant assurer la liaison Dakar-Ziguinchor sera mis en service en 2008.

Par ailleurs, le système de desserte maritime des villes côtières, par des bateaux-taxis sera lancé dans les prochains mois.

Cette ouverture par la mer donnera un nouveau souffle et un nouvel élan à notre capacité d'entreprendre pour faciliter la vie des populations.

Dans le secteur des transports aériens, la réalisation de l'Aéroport International Blaise Diagne de Diass, un des grands projets du Chef de l'Etat, financé à partir de la Redevance de Développement des Infrastructures Aéroportuaires, fera du Sénégal un passage obligé en l'Afrique de l'Ouest et un hub touristique. La procédure de mise en place du financement est maintenant totalement bouclée.

Il est important de souligner le professionnalisme qui a caractérisé l'exécution technique et financière de cet important projet, comme attesté récemment dans un rapport d'audit commandité par les banques qui portent le projet et effectué par un cabinet de renommée internationale.

Cette infrastructure sera intégrée à la Zone Economique Spéciale, dont la finalisation des négociations avec le Partenaire stratégique interviendra avant la fin de l'année 2007.

La Zone Economique Spéciale va offrir un ensemble de services et d'infrastructures qui vont assurer aux entreprises les meilleures conditions d'exercice de leurs activités.

Le concessionnaire identifié va construire et mettre à la disposition des opérateurs du secteur national et étranger, des bâtiments industriels clé en main, sur un financement, sous forme d'investissements directs étrangers de 400 milliards de FCFA.

La Zone Economique Spéciale, qui sera réalisée suivant les meilleurs standards internationaux, va créer les conditions d'émergence et de développement d'un pôle de compétitivité et de croissance capable d'exercer un puissant effet d'entraînement sur le reste de l'économie nationale.

Il est prévu d'attirer en moyenne 400 entreprises au cours des cinq premières années d'exploitation et près de 1.000 entreprises au bout de 20 ans, employant près de 40.000 salariés et créant indirectement près de 100 000 emplois.

Il s'agit de créer, dans cette partie du territoire, un pôle économique intégré d'excellence qui permettra une génération massive d'emplois. La zone offrira des possibilités en terme d'exportation de la production agricole (horticulture notamment), mais également des opportunités de transferts de technologies grâce à l'interconnexion avec d'autres pôles économiques d'excellence.

En outre, la nouvelle compagnie de desserte domestique, Sénégal Air Téranga, verra bientôt le jour pour assurer la continuité du territoire national.

Le Sénégal, en coopération avec l'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA), va mettre en place en 2008, un Centre régional de Navigation aérienne d'un coût de 5 milliards de FCFA. Ce dispositif va permettre au Sénégal de disposer des moyens modernes de surveillance du trafic et de traitement automatique des données de vol.

L'outil portuaire sera adapté à l'évolution des transports maritimes, dans le cadre de la vision stratégique qui consiste à faire de **Dakar un port du futur**, un port d'éclatement de référence dans la sous région, dotée d'infrastructures de dernière génération.

A cet effet, des efforts importants sont consentis en vue de :

- l'extension et de la modernisation, pour un coût de 16 milliards de FCFA, du terminal à conteneurs qui sera équipé de portiques par le concessionnaire ;
- l'amélioration des conditions de réception des gros navires et des marchandises par l'extension du môle 2, pour 9 milliards de FCFA ;
- l'achèvement des travaux de la plateforme de distribution en permettant les opérations de dédouanement sur le site ;

- la construction d'une gare maritime pour la liaison Dakar-Ziguinchor financée sur ressources propres de l'Etat pour 1 milliard de FCFA.

Dans le domaine des mines, le Gouvernement vient de signer, avec le numéro un mondial de l'acier Arcelor Mittal, le projet intégré d'exploitation des mines de fer de la Falémé, dont les réserves sont estimées à 750 millions de tonnes.

Le financement du projet est de 2,2 milliards de dollars, soit près de **1100 milliards** de FCFA d'investissements comprenant, outre l'exploitation de la mine, la réalisation d'infrastructures structurantes, dont un port minéralier, la rénovation et la construction de **750 km de chemin de fer** reliant la mine au port d'évacuation. Ce projet va générer **20.000 emplois** directs et indirects et **75 milliards** FCFA de redevances annuelles au profit de l'Etat.

**L'énergie reste au coeur de nos préoccupations.** En effet, de par son impact sur les activités économiques et les conditions de vie des populations, elle constitue un facteur essentiel dans la réalisation de nos objectifs de développement.

Le déficit de production a été accentué ces dernières années par les effets des incidents techniques de la centrale privée GTI, conjugués aux problèmes d'approvisionnement en produits pétroliers depuis mars 2006. Ces contraintes n'ont pas permis de sentir les efforts consentis depuis 2000 par l'Etat qui a investi à plus de 200 milliards FCFA pour résorber progressivement le déficit de production avec l'augmentation de l'offre de puissance exploitable du parc de 160 MW.

Le Gouvernement, pour faire face à la situation, a retenu pour le secteur les orientations suivantes :

- le renforcement des capacités de production ;
- la diversification des sources de production ainsi que la promotion des énergies nouvelles et renouvelables, avec un accent particulier sur le biocarburant ;
- l'accélération de l'électrification rurale avec un objectif de 50% en 2012 ;
- le renforcement des installations de raffinage et des capacités de stockage ;
- le développement d'une politique d'incitation à l'économie d'énergie et à l'efficacité énergétique.

A court terme, concernant l'électricité en milieu urbain, l'Etat compte injecter, à travers la Loi de Finances Rectificative 2007 qui vous sera bientôt proposée, une enveloppe de **65 milliards de FCFA** pour la recapitalisation de la SENELEC.

Cette décision complète celles prises depuis mai 2007, à savoir l'allocation d'une enveloppe de 22 milliards de FCFA dont 10 milliards de FCFA pour l'achat de combustible et 12 milliards de FCFA pour la mise en place d'une garantie couvrant un mois de consommation.

De plus, afin de continuer à résorber le retard d'investissement et de baisser à terme les coûts de l'électricité, un programme d'investissement de **520 milliards de FCFA** sera mis en œuvre **d'ici à 2012**, avec l'objectif d'accroître les capacités de production de plus de **600 Mégawatts**, de moderniser les réseaux de transport et de distribution.

Il s'agit notamment pour le court terme de l'extension du parc avec la mise en service de la centrale de Kounoune I d'une capacité de 67,5 MW et la réalisation de la centrale de Kahone d'une capacité de 60 MW.

A cela s'ajoute les investissements pour le transport de l'énergie avec la ligne de 225 Kilovolts Tobène-Touba-Kaolack et la réalisation de la boucle de Dakar de 90 Kilovolts pour optimiser et sécuriser la distribution de l'énergie.

Pour accroître les capacités de production énergétique et réduire la dépendance du pays vis-à-vis du pétrole, le Gouvernement soutiendra la SENELEC pour la réalisation, d'ici 2010, de centrales à vapeur fonctionnant au charbon et la mise en œuvre des projets d'aménagement hydroélectrique au niveau sous régional, notamment, dans le cadre de l'OMVS, de l'OMVG et du barrage hydroélectrique de Souapéti dans le cadre de la coopération bilatérale avec la Guinée Conakry.

Ces efforts nous permettront de répondre à la demande des ménages et de maintenir les gains de compétitivité de l'économie nationale, en rendant l'énergie disponible en permanence et à moindre coût.

Je lancerai dans les prochains jours, une concertation avec le patronat, les syndicats et la société civile sur la question de l'énergie pour que nous gérions au mieux les conséquences issues des contraintes actuelles liées à la production.

L'intensification de **l'électrification rurale** reste également une priorité. L'option du Gouvernement est de réduire les disparités en matière d'électrification rurale. Il s'agira pour cela d'assurer la couverture totale en électricité des villages centres afin d'atteindre, dès la fin de l'année 2007, un taux d'électrification rurale de 15%. L'objectif pour 2010 est de porter le taux de couverture à 30 %.

L'approche retenue repose sur un maillage du territoire à travers 18 concessions confiées à des opérateurs privés.

Les travaux des premières concessions, dont le financement est déjà obtenu auprès de la Banque Mondiale, de la Banque Afrique Africaine de Développement et de l'Allemagne, démarrent en 2007 et concernent les axes Kébemer-Louga-Linguère, Dagana-Podor-Saint-Louis, Kolda-Vélingara, Fatick-Gossas et Kaolack-Nioro.

Les collectivités locales et les associations villageoises seront responsabilisées dans la gestion des infrastructures de distribution.

Pour atténuer la forte pression exercée, sur l'économie, par les énergies dérivées de sources fossiles, comme le pétrole et le gaz, le Président de la République a fait un pari sur le futur en misant sur les biocarburants, les énergies nouvelles et renouvelables.

La création d'un potentiel bioénergétique par la culture d'espèces végétales, pour la production de biodiesel et d'éthanol, se fera dans le cadre d'un partenariat entre le secteur privé et les producteurs qui, par ce biais, s'aménageront de nouvelles sources de revenus tout en conservant la propriété de leurs terres.

Concernant la distribution des produits pétroliers, le Gouvernement va créer une structure de régulation des hydrocarbures et augmenter les capacités de stockage du gaz butane à 22.000 tonnes.

**Monsieur le Président,**

**Honorables députés,**

La stabilité d'un Etat se mesure, entre autres, à sa capacité à faire face aux défis du développement mais également à la prise en charge des exigences de **sécurité de ses citoyens et des impératifs de défense**. C'est le lieu pour moi, de magnifier l'attention continue que le Chef de

l'Etat, Chef Suprême des Armées, accorde aux Forces Armées et de Police, en témoignage de leur professionnalisme.

Il est difficile de ne pas être fiers de nos soldats et forces de police, de douane, de gendarmerie. **Il sont les plus solides gardiens du temple et garants de sa pérennité !**

Leurs efforts conjugués ont permis d'enregistrer des résultats notables dans la lutte contre la délinquance et le grand banditisme, l'usage et le trafic des stupéfiants, la surveillance de nos frontières et de nos côtes ainsi que les opérations de déminage en Casamance. A cela s'ajoute la présence remarquable de nos Forces Armées et de Police sur les théâtres d'opération extérieurs.

Ces acquis seront renforcés grâce à un important programme de construction d'infrastructures, à l'acquisition d'équipements et matériels modernes et à une politique de recrutement permettant de densifier le maillage du territoire national.

Dans le cadre du renforcement de la sécurité dans les centres urbains, il est prévu notamment, la construction de :

- trois hôtels de police à Sacré-Cœur - Mermoz, Kébémér et Fatick ;
- six postes de police à Cambérène, Dalifort, Richard Toll, Dagana, Nioro, Bignona et Colobane ;
- quatre sous groupements du Groupement Mobile d'Intervention dans les zones Nord, Centre, Sud et Est du pays ;
- un poste frontalier à Matam.

Pour la Gendarmerie, il est envisagé, d'ici 2015, la création d'une légion par région, d'une compagnie par département, et d'une brigade par arrondissement.

Concernant la protection civile, il est prévu de doter, à l'horizon 2012, l'ensemble des départements du pays d'unités de sapeurs pompiers, en vue de l'élargissement du dispositif de secours d'urgence, de gestion des catastrophes et sinistres en milieux urbain et rural.

**Monsieur le Président,  
Honorables Députés,**

Le Chef de l'Etat nous invite à des ruptures depuis son accession à la magistrature suprême.

Ces ruptures, nous les mènerons en consolidant davantage l'attachement de notre pays aux valeurs républicaines. Le Gouvernement s'évertuera à approfondir **l'Etat de droit** en veillant au respect des **droits humains**, à la garantie de la **libre expression des libertés individuelles et collectives**, au renforcement de la **démocratie participative** et à une **justice équitable et accessible**.

Ce sont là, autant de facteurs qui garantissent la vitalité de la **démocratie**, et créent les conditions propices à l'émergence.

La deuxième phase du programme sectoriel **Justice** (2007-2010) en cours, sera poursuivie avec le renforcement des infrastructures et l'amélioration des conditions de travail dans les juridictions.

Dans le cadre de la consolidation de la démocratie, l'Etat va améliorer les conditions de développement des médias à travers la réalisation de la maison de la presse pour un coût de 5,4 milliards de FCFA.

D'autres initiatives seront mises en œuvre notamment, l'installation de cyber-presses dans les régions, l'augmentation de l'aide allouée annuellement, la création d'un Institut supérieur de Journalisme et la modernisation de la carte de presse.

Bien sûr, la démocratie a cette caractéristique qu'elle est une quête. Une quête toujours tournée vers l'excellence, la liberté et le plein épanouissement de l'homme. Elle est un combat de tous les jours et notre pays s'y attelle avec courage et détermination.

La marche vers l'émergence exige également une **gouvernance économique** de qualité.

A cet égard, la gestion du système fiscal sera guidée par les principes d'efficacité, de neutralité et de simplicité.

Le Gouvernement poursuivra les efforts destinés à l'élargissement de l'assiette de l'impôt, notamment par l'opérationnalisation du cadastre fiscal.

Au plan des dépenses, il s'agira d'allouer plus efficacement les ressources aux secteurs prioritaires, et de veiller à une exécution plus efficiente des dépenses.

Concernant les réformes budgétaires, le Gouvernement attachera une attention particulière à l'application stricte des dispositions régissant les marchés publics.

Le système de passation des marchés publics sera amélioré avec la création de l'Autorité de Régulation des Marchés publics et de la Direction centrale des Marchés Publics qui seront fonctionnelles avant fin décembre 2007 et opérationnelles dès janvier 2008.

La transparence sera de rigueur et le Gouvernement va se doter d'ici la fin de l'année 2007, d'un système d'information capable de recevoir, de gérer et de restituer toutes les données relatives à la préparation, à la passation et à l'exécution des marchés de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics.

L'approfondissement de la **décentralisation** apparaît comme une option progressive mais irréversible. Aussi, le Gouvernement a-t-il fait le choix de la décentralisation de l'exécution de certaines ressources du Budget d'investissement. Le Gouvernement finalisera l'étude sur l'évaluation de la décentralisation en vue de son approfondissement.

La résorption des retards dans la production des comptes de gestion et des projets de loi de règlement sera une priorité pour satisfaire à l'obligation de rendre compte à nos concitoyens de l'utilisation des ressources autorisées par le Parlement.

Les comptes de gestion jusqu'en 2006 seront progressivement envoyés à la Cour des Comptes avant fin juin 2008.

Les Lois de Règlement des années 2002 à 2004 seront transmises à la Cour des comptes avant fin 2007 et celles des années 2005 et 2006, avant fin décembre 2008.

Notre politique étrangère, sous l'impulsion du Président de la République, constitue un des leviers essentiels pour l'atteinte de nos objectifs de développement.

Le Sénégal continuera de rayonner sur la scène internationale en s'appuyant sur des piliers fondamentaux à savoir : une diplomatie de développement et de promotion des Droits de l'Homme et de la bonne gouvernance.

Notre pays continuera d'œuvrer avec les autres pays frères africains à la prévention et à la gestion des crises sur le continent, à la rationalisation et à l'efficacité des organisations sous régionales, régionales et continentales.

Nous nous emploierons également à diversifier et à densifier nos relations de coopération, à contribuer à la rénovation du dialogue avec le G-8 et l'Union européenne. Nos efforts viseront également la reconnaissance par la communauté internationale de la place qui revient à l'Afrique au sein du Conseil de Sécurité de l'ONU.

De même, nous allons consolider notre rôle dans toutes les organisations internationales notamment au sein de l'Organisation de la Conférence Islamique dont notre pays, au nom de l'Afrique se prépare activement, à accueillir le 11ème sommet.

Le Sénégal, qui est honoré à travers cette marque d'estime et de confiance inestimables des pays frères de la UMMA islamique, relèvera le défi de l'organisation de cet évènement majeur.

Aussi, à la suite du Président de la République, j'invite tous les sénégalais à mobiliser toutes les énergies nécessaires pour la réussite de ce sommet.

Les infrastructures routières de dernière génération en cours de réalisation dans ce cadre, permettront de réduire de manière très significative les problèmes liés à la mobilité urbaine.

En outre, avec la réalisation à court et moyen termes de 8 nouveaux réceptifs hôteliers ultra modernes, pour plus de 400 milliards de FCFA, entièrement financés par le secteur privé, notre pays va se positionner comme un des leaders en Afrique, sur le segment très porteur du tourisme d'affaires, qui va contribuer par ses effets induits à l'accélération de la croissance économique.

Le sous secteur du tourisme restera ainsi une des mamelles de notre économie avec notamment son fort potentiel de valeur ajoutée.

L'objectif majeur est d'atteindre 1.500.000 touristes en 2010 et 2.000.000 à l'horizon 2015, à travers une remontée en gamme du produit balnéaire sénégalais, l'érection de Dakar en pôle international de tourisme d'affaires, de congrès et de réunions internationales ainsi que le développement de niches haut de gamme à vocation culturelle et écotouristique.

**Monsieur le Président,  
Honorables députés,**

Tous les pays émergents ont vécu, une phase **d'éclosion culturelle**, facteur catalyseur des progrès scientifiques et technologiques, indispensables à toute aspiration au développement.

C'est pour cela que le Président de la République, Protecteur des Arts, des Lettres et des Artistes, a fait de la politique culturelle, un des moteurs de sa stratégie de développement.

C'est le lieu pour moi, de saluer la mémoire de tous les artistes disparus qui ont tant donné à notre pays, à l'Afrique et au monde et de dire à tous les autres, poètes, écrivains, dramaturges, musiciens, comédiens, cinéastes, et tous les autres créateurs qui rayonnent aujourd'hui à travers le monde, qu'ils sont la fierté de notre pays.

Le Gouvernement s'emploiera à renforcer la promotion de la culture à travers la réalisation d'importants projets, à l'instar du Parc Culturel comprenant le Grand Théâtre National, le Musée des Civilisations Noires, le Musée d'Art Contemporain, l'Ecole Nationale des Arts, l'Ecole d'Architecture, la Grande Bibliothèque et la Maison des Archives.

L'organisation de la Biennale de l'Art Africain et du 3eme Festival Mondial des arts nègres restera également parmi les événements majeurs de notre calendrier culturel.

Le Gouvernement a déjà prévu une dotation budgétaire de **300 millions de FCFA** dans le projet de Loi de Finances Rectificative 2007, pour soutenir les artistes dans leurs activités de conception et de production d'œuvres culturelles. Il s'agira d'appuyer l'organisation de manifestations culturelles nationales et internationales, la valorisation du patrimoine culturel par la production audiovisuelle, la promotion du livre et de la lecture ainsi que le soutien à la diffusion des productions musicales.

Le Fonds de soutien à l'édition bénéficiera, en 2008, d'une enveloppe budgétaire de **500 millions de FCFA**, en conformité avec les engagements pris par le Chef de l'Etat.

Le Gouvernement entend également accentuer les efforts déjà initiés, en vue de mener une lutte plus vigoureuse contre la piraterie des œuvres artistiques.

L'aménagement de zones de production artisanale, la mise en œuvre du Programme d'Appui à l'Entreprenariat en milieu artisanal ainsi que le renforcement des compétences des organisations professionnelles vont contribuer à la relance de ce sous secteur.

Concernant les sénégalais de l'extérieur, le gouvernement mettra en œuvre plusieurs actions pour la protection de leurs droits et leur meilleure implication dans les activités nationales de développement économique et social.

**Monsieur le Président,**

*DPG - PM Cheikh Hadjibou SOUMARE - ASSEMBLEE NATIONALE - 17 septembre 2007*

**Honorables députés,**

J'ai parcouru avec vous, en prenant le plus souvent des raccourcis, les acquis obtenus depuis 2000, date d'avènement de son Excellence, Maître Abdoulaye Wade à la tête de notre pays.

Le chemin a été jalonné de progrès dans beaucoup de domaines, ce qui suscite des espérances encore plus grandes.

**L'aspiration au bien être, je dirai même, le droit au bien être, quotidiennement exprimée par les populations, va guider nos actions de tous les jours.**

Nous devons faire plus et mieux, parce que nous avons l'exigence de satisfaire les préoccupations des sénégalais.

Nous devons faire plus et mieux en cultivant davantage l'adhésion au travail, sans relâche, et en recherchant quotidiennement l'excellence dans tous les domaines.

Nous devons faire plus et mieux, parce que nous avons l'ambition de porter notre pays au rang des nations émergentes.

C'est le sens de toute la politique économique et sociale que nous venons de décliner pour les prochaines années.

Cette politique, qui découle de la vision d'un Sénégal émergent, se traduira par la mise en œuvre d'une stratégie de croissance accélérée, et le développement de programmes sectoriels structurés avec des actions à court, moyen et long termes. Ces actions qui développeront des synergies entre elles seront essentiellement centrées sur la valorisation

de nos ressources humaines et naturelles, la création de richesse et d'emplois, la satisfaction de la demande sociale, la prise en charge des besoins sociaux de base ainsi que la protection sociale des groupes les vulnérables.

Aussi, l'action **gouvernementale** reposera-t-elle sur une échelle de valeur managériale qui privilégiera, et j'insiste beaucoup là dessus, la concertation avec tous les acteurs sociaux, afin d'impliquer les bénéficiaires de l'action publique dans la définition des politiques qui les concernent et de relever, ensemble, les défis.

Au nom du Gouvernement, je lance un appel aux partenaires sociaux, afin que cette orientation soit largement partagée, dans le but de répondre au mieux, dans tous les secteurs de la vie économique et sociale, aux attentes légitimes de nos populations.

**Monsieur le Président,**  
**Honorables députés,**

Le passage de « **l'ère du changement en 2000 au changement d'ère en 2007** », auquel le Chef de l'Etat, invite le Gouvernement et toutes les forces vives de la Nation, nous impose une cadence plus accélérée, parce que guidée par notre option résolue de création massive d'opportunités pour tous.

Il s'agit-là, d'un passage obligé pour une élévation constante des niveaux de vie des populations, aspirations légitimes non seulement dans ses aspects économiques mais également sociaux.

Pour conduire les mutations nécessaires au progrès économique et social, nous misons sur l'ardeur au travail de nos paysans, pasteurs et pêcheurs, l'ingéniosité de nos opérateurs économiques, l'enthousiasme,

la créativité et la générosité de notre jeunesse, l'esprit d'entreprise et le savoir faire des femmes, et surtout le dynamisme reconnu des sénégalais de la diaspora, acteur important de la vie économique et sociale, pour relever les défis qui se posent à notre pays.

Ce sera grâce à la synergie de toutes les **forces motrices** engagées dans la bataille du développement, que nous imprimerons ensemble le rythme nécessaire pour accélérer notre croissance.

**Nous misons ainsi, sur le génie de notre Peuple, sur nos valeurs culturelles faites de foi, de courage, de dignité et d'abnégation.**

Sur le long terme, il ne sera pas permis au Sénégal de se mettre en marge des tendances lourdes du monde moderne. Il est dès lors impératif qu'une société et qu'une économie enfin adultes servent de référence et progressivement de cadre, aux initiatives et aux efforts des différents acteurs. Une économie et une société riches en relations d'échanges à l'intérieur comme à l'extérieur du pays.

Il s'avère impératif, qu'un effort substantiel soit fait pour susciter et entretenir la créativité et l'esprit d'initiative, pour cultiver la diversité enrichissante et la paix sociale.

Pour être viable, notre stratégie devra reposer sur le fonctionnement équilibré de nos institutions, des communautés de base responsables et responsabilisées, ainsi qu'un dialogue permanent entre tous les segments de la nation.

**J'ai l'intention et la volonté, sous l'inspiration du Président de la République, de cultiver ce dialogue, indispensable au progrès.**

Le cadre de collaboration que le Gouvernement mettra en place avec les partenaires sociaux reposera sur une vision partagée, d'actions définies ensemble, et mises en œuvre sur le court et moyen termes.

Nous allons prochainement, avec les partenaires sociaux, le patronat, les syndicats, définir, autour du Comité National du Dialogue Social, considérablement renforcé, les contours d'un « **Pacte National de Stabilité sociale et de Croissance économique** » sur le moyen terme. Ce Pacte nous engagera sur des droits et devoirs dont nous conviendrons de manière consensuelle.

Il doit nous permettre d'instaurer un climat de confiance favorable au travail et à la croissance ainsi qu'à une meilleure répartition des fruits de cette croissance.

Le Gouvernement oeuvrera également à promouvoir l'exercice d'une citoyenneté responsable et active.

J'invite, à cet effet, toutes les organisations citoyennes à s'investir dans le contrôle de l'action publique et le renforcement de nos institutions.

Le Gouvernement, à ce propos, travaillera à renforcer et à animer le débat démocratique, en informant plus régulièrement le citoyen sur ses politiques et ses actions.

Le Gouvernement mettra également en œuvre une collaboration plus efficace avec les partenaires au développement dans le respect de ses engagements.

L'appui budgétaire sera pour les prochaines années une des principales modalités de livraison de l'Aide Publique au développement. Cela nous permettra, en concertation avec nos partenaires de définir des procédures

simplifiées permettant d'exécuter tous nos projets et programmes dans les délais à la satisfaction des bénéficiaires.

L'accord cadre de gestion des appuis budgétaires sera bientôt finalisé et validé avec les bailleurs de fonds.

Au mois d'octobre prochain, se tiendra à Paris, sous ma présidence, le Groupe Consultatif sur le Sénégal pour discuter avec tous nos partenaires au développement du financement du *Plan d'Actions Prioritaires* de notre *stratégie de réduction de la pauvreté*.

Par ailleurs, le Gouvernement conclura avant fin 2007 avec le FMI, un programme sans décaissement, dénommé Instrument de Soutien à la Politique Economique (ISPE). Ce programme permettra de donner un signal fort aux investisseurs privés et aux partenaires au développement sur la viabilité de notre politique budgétaire et de notre bonne gestion macroéconomique.

Dès les prochains jours, les différents ministres du Gouvernement auront la charge d'expliquer, avec plus de détail, les aspects sectoriels de la Déclaration de Politique Générale.

Un cadre de mise en œuvre et de suivi est également en train d'être mis en place et nous permettra de veiller au respect strict de nos engagements.

**Monsieur le Président,**  
**Honorables députés,**

Comme nos valeureux paysans qui ont confié leurs graines à la terre généreuse de nos différents terroirs, comme ces milliers de sénégalaises et de sénégalais qui ont choisi d'investir dans leur pays, comme ces milliers de sénégalaises et de sénégalais qui, au quotidien, s'activent pour

vivre dans la dignité, comme ces milliers de jeunes, infatigables, sources d'énergie et de vitalité, comme ces femmes sénégalaises qui ont toujours été à l'avant-garde de toutes les conquêtes de notre pays, comme ces hôtes étrangers qui ont pris le parti du Sénégal, **j'ai espoir**.

J'ai espoir que nous allons relever avec bonheur les défis du développement.

Le Gouvernement, que j'ai l'honneur de diriger, s'y emploiera avec foi et détermination.

**Monsieur le Président,  
Honorables Députés,**

J'en prends l'engagement, devant vous, Honorables députés, dignes représentants du Peuple, vous qui portez ses aspirations, sa voix, et ses préoccupations, vous qui avez le devoir et la vigilance de nous juger demain sur des actes concrets.

Que Dieu vous garde et qu'il nous garde dans un Sénégal en marche vers plus de paix et de prospérité.

**Je vous remercie de votre bienveillante et aimable attention.**